

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2017

**Absents** : M. VALADIER Jean-Paul, Mme BOURGEOIS Ghislaine.

M. CHALMETON Jean a donné procuration à M. FARGES Alain.

**Secrétaire de séance** : M. VALENTIN Cédric.

Signature du récapitulatif des délibérations du 19 Octobre 2017.

### 1) Acquisition d'un camion-citerne grande capacité pour les Pompiers

M. le Maire rappelle que l'année dernière l'acquisition du camion-citerne avait déjà été évoquée en Conseil Municipal, mais qu'en 2016 la citerne ne devait pas être changée.

Contrairement à ce qui était prévu, la citerne a également dû être acquise afin de pouvoir bénéficier d'une garantie.

Le coût total de cet achat s'élève à 150 632,80 € TTC.

Les conseillers départementaux ont participé, sur leur enveloppe, à hauteur de 10 000 € en 2016 et 10 000 € en 2017.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours participerait à hauteur de 50 % soit 58 781,90 €uros TTC.

Il resterait donc à répartir la somme restante entre les 7 communes qui dépendent du secteur de premier appel du Centre de Secours de Saint Chély d'Apcher, au prorata du nombre d'habitants de chaque collectivité.

La population municipale 2017 de Rimeize s'élève à 591 habitants pour une participation totale de 4 255,99 €uros.

M. Muret s'interroge sur le fait que seules 7 communes participent au financement alors que le nouveau découpage cantonal regroupe beaucoup plus de collectivités.

M. le Maire lui répond qu'il faut simplement raisonner sur la base de la répartition des 7 communes faisant partie du secteur de premier appel.

M. Valentin François demande si une reprise du vieux camion est prévue, et si celle-ci est déduite du coût restant à la charge des collectivités.

**Après en avoir délibéré, avec 11 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal valide la participation de 4 255,99 €uros pour l'acquisition d'un camion citerne.**

### 2) Participation au transport scolaire 2016-2017

M. le Maire donne lecture du courrier du Conseil Départemental de la Lozère concernant la participation au ramassage scolaire 2016-2017 pour les élèves du primaire.

Le coût d'un élève transporté s'élève à 1 955 €. La participation de la commune par élève est de 391 €uros. La commune ayant 6 enfants inscrits au ramassage scolaire doit donc verser la somme de 2 346,00 €uros au Département.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette participation**

### 3) Participation à la Mutuelle de Groupe pour le Personnel Communal

Le Maire indique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne a initié une procédure de mise en concurrence, en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque Santé.

C'est l'offre de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) qui a été retenue pour proposer la mutuelle de groupe à l'ensemble des collectivités du département.

La convention doit être signée pour une durée de 6 ans, avec un coût de 120 €uros pour la collectivité. Ensuite, une cotisation annuelle de 12 €uros par agent doit être versée.

Le montant de la participation proposée par la commune est de 20 €uros par mois et par agent.

Afin de ne pas créer de dépense supplémentaire, M. le Maire propose d'annuler la cotisation au Centre National d'Action Sociale (CNAS) **que les employés utilisent peu**, et d'utiliser cette somme de 1000 € sous forme de participation aux agents.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner une participation mensuelle de 20 €uros par agent.**

### 4) Subvention à la FNACA pour l'achat du drapeau des Anciens Combattants

Le drapeau des anciens combattants de la commune étant très usé, il serait souhaitable de le remplacer.

Un devis relatif à l'acquisition d'un drapeau de défilé portant les broderies « Anciens Combattants Rimeize », ainsi que le logo de la FNACA, un nœud frangé tricolore, un nœud frangé pour deuil, un étui pour hampe, un baudrier de cuir noir, une paire de gants blancs, s'élève à 1 435,56 €.

Les conseillers départementaux ont donné une subvention de 500 €uros.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner une subvention de 936 € à la FNACA, pour financer l'acquisition du drapeau.**

### 5) Décision Modificative des budgets de la commune, de l'eau et de l'assainissement

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter des crédits supplémentaires sur le budget de la Commune ainsi que sur le budget de l'Eau et de l'assainissement.

Ces dépenses supplémentaires correspondent notamment au remplacement des personnels de l'école en congés-maladie, de la subvention versée à la FNACA, ainsi que de la participation à rembourser à l'Agence de Service et de Paiement

## Questions Diverses

1. le Maire souhaite présenter les projets qui vont être déposés dans le cadre du Contrat Territorial 2018-2020, à savoir :

- **Rénovation de l'Ancienne Poste et Transformation en Mairie**

Travaux : 322 867 € HT

Ingénierie : 57 315,37 € HT

**TOTAL : 380 182,37 €uros HT**

Une aide de l'Etat (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pourrait être obtenue à hauteur de 60 %, ainsi qu'une subvention de la Région à hauteur de 20 % sur la rénovation énergétique et la mise aux normes obligatoire relative à l'accessibilité-handicapés.

- **Aménagement de la Salle Socio-Culturelle, avec création d'une cuisine**

Travaux : 215 380 € HT

Ingénierie : 31 291,80 € HT

**TOTAL : 246 671,80 €uros HT**

La DETR pourrait être obtenue à hauteur de 60 %, ainsi qu'une subvention de la Région à hauteur de 20 % sur la rénovation énergétique et l'accessibilité-handicapés.

- **Construction d'un Entrepôt Communal**

Travaux : 334 000 € HT

Ingénierie : 45 277 € HT

**TOTAL : 379 777, 50 €uros HT**

La DETR pourrait être obtenue à hauteur de 60 %, ainsi qu'une subvention du Département à hauteur de 20 %.

- **Alimentation en Eau Potable Fraissinoux-Les Cayres**

Fraissinoux : 69 677, 50 € HT

Les Cayres : 89 755, 00 € HT

Les financements pourraient être obtenus auprès de l'Agence de l'Eau et du Département à hauteur de 80 %.

- **Alimentation en Eau Potable, Assainissement, Réseaux Secs, Le Vestit**

PEP : 195 000 € HT

Assainissement : 240 000 € HT

Canal : 32 000 € HT

Réseaux secs : 47 000 € HT

la DETR pourrait être obtenue à hauteur de 60 %, ainsi qu'une subvention du Département ou de la Région à hauteur de 20 %.

- **Assainissement du Crouzet**

Travaux : 45 000 € HT

Ingénierie : 22 000 € HT

**TOTAL : 67 000 Euros HT**

la DETR pourrait être obtenue à hauteur de 60 %, ainsi qu'une subvention du Département à hauteur de 20 %.

→ M. Kwietniak demande que l'on prenne une délibération pour qu'une étude relative à la communalisation de l'eau du village de Chassignoles et à son intégration dans le réseau public soit lancée.

Cette demande sera inscrite au prochain conseil municipal.

M. Valentin François a vu que Didier utilisait la nouvelle étrave. Il demande chez qui la commune l'a achetée, et si la subvention a été obtenue. M. le Maire indique que la subvention DETR a bien été attribuée à la commune, et que l'étrave a été achetée aux Ets Aral.

M. Valentin précise qu'il n'est pas d'accord sur le fait que l'on n'ait pas demandé deux devis.

M. le Maire lui répond qu'il disposait bien de deux devis, puisque c'était lui-même qui avait fourni le deuxième de sa propre initiative.

M. Valentin François demande où en est le contrat de la personne engagée pour seconder le maire.

M. le Maire lui répond qu'il est arrivé à son terme, et qu'il ne sera pas renouvelé durant la période hivernale.

M. Crozat demande que l'on envoie un maçon au Monteils, afin de réparer le four.

M. le Maire tient à remercier M. Brunel Jean, de Sarrouillet, pour avoir donné les arbres de Noël, ainsi que MM. Jean-Paul et Francis Valadier pour les avoir amené et installé à Rimeize. L'association amicale de l'école a donc pu mettre en place les décorations et illuminer le village pour les fêtes.

La séance levée à 22h10

Le Maire,

Alain FARGES

Le Secrétaire de Séance

Cécile MAINTENON